



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCES DU DÉCISION N° AU-2019-12-050
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 30 novembre 2017 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 28 avril 2014, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT que le Centre communal d'action sociale doit être couvert par des assurances responsabilité civile, individuelle accident et protection fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT la proposition de SMACL ASSURANCES, d'assurer cette prestation.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat garantissant la responsabilité civile, l'assurance individuelle accident et la protection fonctionnelle du Centre communal d'action sociale avec SMACL ASSURANCES sise 141, avenue Salvador Allende – CS20000 - 79031 Niort cedex 9.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Marie-Noële DUPRÉ